



CENTRE DE FORMATION  
DES APPRENTIS  
DES MÉTIERS DU FOOTBALL

## NEWSLETTER CFA – MARS 2023

Bonjour à toutes et à tous !

Bienvenue dans la newsletter de mars 2023 du CFA des Métiers du Football.

Cette newsletter revient sur l'augmentation des salaires minimums conventionnels à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour les apprentis de plus de 21 ans.

Le CFA vous annonce également ses différents webinaires organisés sur les formations en apprentissage et l'après contrat. Enfin, nous vous présentons le partenariat entre la FFF et le COSMOS.

Toute l'équipe du CFA reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sportivement,

L'équipe du CFA des Métiers du Football

[cfa.iff@fff.fr](mailto:cfa.iff@fff.fr) – 01.44.31.77.00

 IFF - Institut de Formation du Football

**INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL**



**CENTRE DE FORMATION  
DES APPRENTIS  
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

**Sommaire**

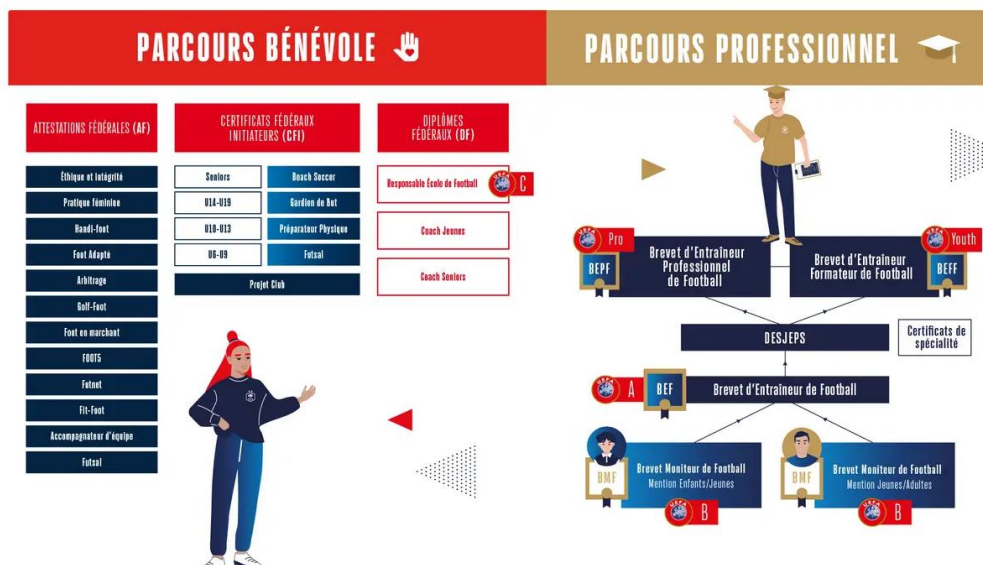
Le post du mois .....	3
Augmentation des salaires minimums conventionnels .....	3
Les webinaires du CFA des Métiers du Football .....	4
Le partenariat entre la FFF et le COSMOS.....	5



## CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DES MÉTIERS DU FOOTBALL

### Le post du mois

#### LES PARCOURS



La filière de formation des éducateurs et entraîneurs de la FFF évolue ! Retrouvez toutes les informations au lien suivant : <https://www.fff.fr/5-les-entraîneurs-et-entraîneures/674-la-filiere-de-formation-des-educateurs.html>

### Augmentation des salaires minimums conventionnels

Les salaires minimums conventionnels de la branche sport augmentent à partir du 1<sup>er</sup> avril. Cette augmentation leur permet de dépasser le SMIC brut. Or, les apprentis de plus de 21 ans doivent être payés au minimum sur un pourcentage du salaire minimum conventionnel si celui-ci est mieux disant que le SMIC. Veuillez trouver ci-dessous **les montants minimums à jour à verser à vos apprentis de plus de 21 ans** chaque mois à partir d'avril :

#### INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



## CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DES MÉTIERS DU FOOTBALL

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27% = 461.5 €	43% = 735 €	53% du SMC = 910 €	100% du SMC = 1717 €
1 <sup>ère</sup> année avec majoration BPJEPS	42% = 717.9 €	58% = 991.4 €	68% du SMC = 1167.56 €	100% du SMC = 1717 €
2e année (DEUST)	39% = 666.62 €	51% = 871.73 €	61% du SMC = 1047.37 €	100% du SMC = 1717 €

### Les webinaires du CFA des Métiers du Football

Le CFA des Métiers du Football a tenu un webinaire le jeudi 30 mars afin de présenter le dispositif de l'apprentissage aux clubs et aux potentiels candidats pour la saison 2023/24 concernant les diplômes du BMF et du BEF.

Ce webinaire a présenté le contexte de l'apprentissage, le contenu de la formation, les démarches administratives, les aides ainsi que les interlocuteurs auxquels vous référez.

Vous pouvez revoir le webinaire au lien suivant : [LIEN REPLAY](#)

En parallèle de ce webinaire, des réunions d'information pourront être organisées dans les Ligues régionales avec la participation du CFA des Métiers du Football. Ces réunions permettront une nouvelle fois d'informer les clubs et jeunes candidats à l'apprentissage sur les modalités concrètes de la formation au sein du territoire pour la saison prochaine : planning, démarches administratives, lieux de formation, aides, ...

Enfin, sur le mois d'avril ou celui de mai, le CFA proposera à l'ensemble des clubs employeurs et des apprentis un webinaire sur l'après-contrat abordant les différentes possibilités pour la saison prochaine : poursuite d'études, nouveau contrat d'apprentissage, embauche dans les clubs, ... Ce webinaire regroupera différents acteurs du sport et de l'emploi. Ainsi, les clubs employeurs pourront découvrir les aides disponibles pour embaucher un apprenti en CDD ou CDI. Une invitation vous sera transmise par mail prochainement.

### INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



**CENTRE DE FORMATION  
DES APPRENTIS  
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

## **Le partenariat entre la FFF et le COSMOS**

La FFF et le Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS), organisation patronale de la branche Sport, ont récemment signé un accord de partenariat. Cet accord a notamment pour objectif de permettre à 3000 clubs de football d'adhérer au COSMOS sur l'année 2023 avec une prise en charge totale des frais d'adhésion par la FFF.

L'adhésion au COSMOS permet aux clubs d'être accompagnés au quotidien pour bénéficier d'informations juridiques, sociales et financières sur les emplois dans les organisations sportives. Le COSMOS met également à disposition des adhérents des documents utiles (modèles de contrats, fiches pratiques, ...) ainsi qu'un accès à des formations pour se perfectionner dans la gestion d'une organisation sportive.

Nos clubs employeurs d'apprentis peuvent adhérer au dispositif en cliquant sur le lien suivant : <https://media.fff.fr/uploads/documents/adhesion-cosmos-fff.pdf>. Les frais d'adhésion seront directement facturés à la FFF.

## **INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL**